



La ligue a délégué aux comités départementaux la responsabilité de valider le dossier sécurité que doit fournir chaque organisation d'épreuve. Les règles simplifiées, ont été écrites conformément au décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à
Le dossier est disponible sur le site de la ligue et sur le site de du CDTri49

<http://www.cdtri49.fr/>

http://www.onlinetri.com/sites/triathlon-pays-de-loire/documents/REGLEMENT_REUNION_SECURITER_MANIFESTATION_SPORTIVE.pdf

Le comité met en place une commission sécurité composée de :
Jean-Paul COTTENCEAU, Pascal AUDOLY et José CAU.

Chaque organisateur devra organiser une réunion sécurité tel qu'indiqué dans le dossier fourni par la ligue.

[Le tableau ci-contre sera à compléter et valider pour chaque organisation du département .](#)

[Les éléments du dossier devront également être envoyés au format électronique au CDTri49](#)

[Chaque organisateur devra également renvoyer au CDTri le "courrier organisateur sécurité" signé.](#)

Le CDTri49 via la commission sécurité, validera uniquement les épreuves remplissant tous ces critères,
[en retournant le document "courrier sécurité CDTri49" signé](#)

POINTS SECURITE	
• Visite et reconnaissance sur le terrain des différents circuits avec les organismes de sécurité:	
• Les horaires, les distances, les plans des circuits	
• Les plans de cisaillements pour le passage des secours Pompiers et Samu pendant les courses et hors épreuve pour l'accès aux riverains isolés par les différents circuits.	
• Les plans de cisaillements pour le passage des secours Pompiers et Samu pendant les courses	
• Le plan sécurité avec la position des secours de l'organisation et son dispositif sur place, (nombre d'équipe).	
• Le listing avec nom, prénom, téléphone des responsables par secteurs de l'organisation (course à pied, natation, cyclisme, et autres)	
• Le nom, prénom et numéro de téléphone du responsable sécurité de l'organisation,	
• Le nom de l'association agréer préfecture en charge des secours le jour J (Protection civile, Croix Rouge, UMPS 85, SNSM)	
et le nom, prénom et numéro de téléphone du responsable, qui sera sur place le jour J.	
• Le listing des bénévoles avec n° de permis de conduire, date de délivrance et adresse postale	
• Les attestations assurances	
(FFTRI, PC organisation, véhicules et/ou bateaux suiveurs, assurance si une convention gendarmerie ou police a été réalisée).	
• Le plan de position (PR) des bénévoles sur les différents circuits (Natation, Vélo et course à pied),	
• La convention avec l'association Moto Sécurité signée et tamponnée par les deux parties,	
• Les plans de déviations réalisés par l'A.R.D.	
• Le nom du médecin.	



Service Administratif – N.E
Tél. :
N/Réf : CDTri49
Objet : attestation manifestation



Envie de différence ? Vibrez Triathlon !

ATTESTATION MANIFESTATION 2016

Angers, le .../.../.....

Je, soussigné.....référant de la commission sécurité du comité départemental triathlon de Maine et Loire, déclare avoir reçu les éléments nécessaires à la validation des règles techniques et de sécurité édictées par la Ligue Régionale de triathlon des Pays de la Loire et le Comité Départemental de triathlon de Maine et Loire pour la manifestation sportive.....organisée par l'association.....

Ces règles simplifiées, indiquées ci-dessous, ont été écrites conformément au décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation. (Le dossier complet est disponible sur le site de la ligue www.comite.com)

POINTS SECURITE simplifiés

- Visite et reconnaissance sur le terrain des différents circuits avec les organismes de sécurité.
- documents composant le dossier :
- Les horaires, les distances, les plans des circuits
- Les plans de cisaillements pour le passage des secours Pompiers et Samu pendant les courses et hors épreuve pour l'accès aux riverains isolés par les différents circuits.
- Le plan sécurité avec la position des secours de l'organisation et son dispositif sur place, (nombre d'équipe).
- Le listing avec nom, prénom, téléphone des responsables par secteurs de l'organisation (course à pied, natation, cyclisme, et autres)
- Le nom, prénom et numéro de téléphone du responsable sécurité de l'organisation,
- Le nom de l'association agréée préfecture en charge des secours le jour J (Protection civile, Croix Rouge, UMPS 85, SNSM) et le nom, prénom et numéro de téléphone du responsable, qui sera sur place le jour J.
- Le listing des bénévoles avec n° de permis de conduire, date de délivrance et adresse postale
- Les attestations assurances (FFTRI, PC organisation, véhicules et/ou bateaux suiveurs, assurance si une convention gendarmerie ou police a été réalisée).
- Le plan de position (PR) des bénévoles sur les différents circuits (Natation, Vélo et course à pied),
- La convention avec l'association Moto Sécurité signée et tamponnée par les deux parties,
- Les plans de déviations réalisés par l'A.R.D.
- Le nom du médecin.

Je suis conscient que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à des sanctions pénales.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Pour le Comité Départemental Triathlon Maine et Loire:

Le référant sécurité : Jean-Paul Cottanceau

Le président : Pascal Audoly

..... le/../....

Je, soussigné.....représentant de l'organisation de la manifestation sportive..... certifie avoir respecté les règles techniques et de sécurité édictées par la Ligue Régionale de triathlon des Pays de la Loire et le Comité Départemental de triathlon de Maine et Loire.

Ces règles simplifiées, indiquées ci-dessous, ont été écrites conformément au décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation. (Le dossier complet est disponible sur le site de la ligue www.comite-triathlon-pays-de-loire.com)

POINTS SECURITE simplifiés

- Visite et reconnaissance sur le terrain des différents circuits avec les organismes de sécurités.
- documents composants le dossier :
- Les Horaires, les distances, Les plans des circuits
- Les plans de cisaillements pour le passage des secours Pompiers et Samu pendant les courses et hors épreuve pour l'accès aux riverains isolés par les différents circuits.
- Le plan sécurité avec la position des secours de l'organisation et son dispositif sur place, (nombre d'équipe).
- Le listing avec nom, prénom, téléphone des responsables par secteurs de l'organisation (course à pied, natation, cyclisme, et autres)
- Le nom, prénom et numéro de téléphone du responsable sécurité de l'organisation,
- Le nom de l'association agréer préfecture en charge des secours le jour J (Protection civile, Croix Rouge, UMPS 85, SNSM) et le nom, prénom et numéro de téléphone du responsable, qui sera sur place le jour J.
- Le listing des bénévoles avec n° de permis de conduire, date de délivrance et adresse postale
- Les attestations assurances (FFTRI, PC organisation, véhicules et/ou bateaux suiveurs, assurance si une convention gendarmerie ou police a été réalisée).
- Le plan de position (PR) des bénévoles sur les différents circuits (Natation, Vélo et course à pied),
- La convention avec l'association Moto Sécurité signée et tamponnée par les deux parties,
- Les plans de déviations réalisés par l'A.R.D.
- Le nom du médecin.

Je suis conscient que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à des sanctions pénales.

Je m'engage également à vous signaler tout changement intervenu dans ma situation depuis le moment où cette attestation a été établie.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Le représentant de la manifestation sportive

Le président de l'association

POINTS SECURITE	SEGRE	CHOLET	MONTREUIL	ANGERS	LE LION	VILLEVEQUE	FENEU
• Les plans des circuits,							
• Visite et reconnaissance sur le terrain des différents circuits avec les organismes de sécurité.							
• Les Horaires, les distances,							
• Les plans de cisaillements pour le passage des secours Pompiers et Samu pendant les course: et hors épreuve pour l'accès aux riverains isolés par les différents circuits,							
• Le plan sécurité avec la position des secours de l'organisation et son dispositif sur place, (nombre d'équipe)							
• Le nom, prénom et numéro de téléphone du responsable sécurité de l'organisation,							
• Le nom de l'association agréer préfecture en charge des secours le jour J (Protection civile, Croix Rouge, UMPS 85, SNSM et le nom, prénom et numéro de téléphone du responsable, qui sera sur place le jour J.							
• Le listing des bénévoles avec n° de permis de conduire, date de délivrance et adresse postale							
• Les attestations assurances (FFTRI, PC organisation, véhicules et/ou bateaux suiveurs, assurance si une convention gendarmerie ou police a été réalisée).							
• Le plan de position (PR) des bénévoles sur les différents circuits (Natation, Vélo et course à pied),							
• La convention avec l'association Moto Sécurité signée et tamponnée par les deux parties,							
• Les plans de déviations réalisés par l'A.R.D.							
• Le listing avec nom, prénom, téléphone des responsables par secteurs de l'organisation (course à pied, natation, cyclisme, et autres),							
• Le nom du médecin.							